

INDICATION GÉOGRAPHIQUE : L'INPI HOMOLOGUE LA « TOURNERIE ET TABLETTERIE DU MASSIF DU JURA »



SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ ET D'ORIGINE, L'INDICATION GÉOGRAPHIQUE (IG) EST UNE GARANTIE D'AUTHENTICITÉ POUR LES CONSOMMATEURS ET UN MOYEN DE VALORISER LES SAVOIR-FAIRE ET LES PRODUITS DES ENTREPRISES.

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) homologue l'indication géographique « tournerie et tableterie du massif du Jura » ce 28 novembre 2025, date de publication de l'avis au Journal officiel. Il s'agit de la vingt-cinquième IG homologuée par l'INPI.

LA TOURNERIE ET TABLETTERIE DU MASSIF DU JURA

Dans le massif jurassien, la tournerie et la tableterie perpétuent l'art ancestral du travail du bois. Ces savoir-faire uniques, déjà attestés au Moyen-Âge, s'appuient sur des essences de bois reconnues pour leur qualité comme le buis, le hêtre ou l'épicéa, cultivées localement. La tournerie consiste à façonner des pièces (jouets, quilles, mobilier) en les faisant tourner sur une machine appelée « tour », tandis que la tableterie permet de créer des coffrets, boîtes et autres objets taillés et assemblés à plat, donc sans rotation.

Ces créations exigent une maîtrise de techniques précises de fabrication et d'usinage propres aux artisans et entreprises de la région – tournage, façonnage, taillage, assemblage, usinage sur machines spécifiques – transmises de génération en génération. La plupart de ces entreprises disposent de machines et d'outils conçus sur place et sur mesure, spécifiquement adaptés aux exigences des produits qu'elles fabriquent.

L'indication géographique « tournerie et tableterie du massif du Jura » couvre les étapes de fabrication suivantes qui doivent être réalisées dans l'aire géographique définie : l'usinage du bois ainsi que les phases optionnelles de montage, marquage et finition dans l'ensemble des communes du Massif du Jura dans les départements du Doubs, du Jura, de l'Ain et du Territoire de Belfort. Les opérations de marquage, gravage, finition et montage peuvent être réalisées par des sous-traitants situés hors du périmètre de l'indication géographique.



©Creativewood



Le Syndicat *Creativewood* est l'organisme en charge de la défense et de la gestion de l'indication géographique éponyme. **Pour consulter le cahier des charges, rendez-vous dans la rubrique « Base indications géographiques » sur inpi.fr [ici](#)**

« L'Indication Géographique "tournerie et tableterie du massif du Jura" reconnaît le massif jurassien comme le territoire d'excellence de ces métiers ancestraux du bois, transmis depuis le Moyen-Âge. Elle protège un savoir-faire unique, caractérisé par des techniques spécifiques et un outillage sur mesure, tout en garantissant authenticité et qualité aux consommateurs. Cette reconnaissance, obtenue grâce à un dialogue constructif avec l'INPI et un cahier des charges rigoureux, illustre la mobilisation exemplaire des acteurs du territoire. »

Pascal Faure, Directeur général de l'INPI.

LES 25 INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES HOMOLOGUÉES

28 NOVEMBRE 2025



Signe officiel de qualité et d'origine, l'IG est une garantie d'authenticité pour les consommateurs et un moyen de valoriser produits et savoir-faire pour les entreprises.

- 1 Siège de Liffol
- 2 Granit de Bretagne
- 3 Porcelaine de Limoges
- 4 Pierre de Bourgogne
- 5 Grenat de Perpignan
- 6 Tapisserie d'Aubusson
- 7 Tapis d'Aubusson
- 8 Charentaise de Charente-Périgord

- 9 Pierres marbrières de Rhône-Alpes
- 10 Pierre d'Arudy
- 11 Linge basque
- 12 Absolue Pays de Grasse
- 13 Poteries d'Alsace - Soufflenheim/Betschdorf
- 14 Argiles du Velay
- 15 Pierre du Midi
- 16 Dentelle de Calais-Caudry
- 17 Pierre de Vianne
- 18 Bottes camarguaises

- 19 Couteau de Laguiole
- 20 Pierre de Mareuil
- 21 Pierre de Paussac/Paussac-et-Saint-Vivien
- 22 Pierre de Fontbelle
- 23 Pierre de Limeyrat
- 24 Vannerie de Fayl-Billot
- 25 Tournerie et tableterie du massif du Jura



Le saviez-vous ?

Le 1er décembre 2025, **une nouvelle procédure entre en vigueur afin d'enregistrer au niveau européen les indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels**. Ces dernières seront alors protégées sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne et bénéficieront du logo « Indication géographique protégée » (IGP).

Retrouvez les modalités de la nouvelle procédure d'enregistrement des IGP artisanales et industrielles sur inpi.fr : **[Le nouveau système de protection européen pour les indications géographiques artisanales et industrielles](#)**

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

- « Voyage dans les indications géographiques »

Le site [Voyage-dans-les-indications-geographiques.inpi.fr](https://voyage-dans-les-indications-geographiques.inpi.fr), dédié aux IG, permet une expérience interactive pour l'utilisateur selon plusieurs approches :

- géographique : carte interactive avec la possibilité d'accéder aux fiches d'identité détaillées pour chaque IG.
- temporelle : frise chronologique offrant un panorama de la 1ère homologation en 2016 aux plus récentes en date d'aujourd'hui.
- données économiques : nombre de villes et d'entreprises concernées par ces IG.

À PROPOS DE L'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), assure l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles. L'INPI agit également en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation grâce à son réseau national et à ses représentations internationales.

L'INPI est l'opérateur du Guichet unique pour les formalités d'entreprises (immatriculations, modifications, cessations, dépôts de comptes) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle.

L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la lutte contre la contrefaçon, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, en France et à l'international. A ce titre, l'INPI représente la France dans les instances internationales.

inpi.fr – data.inpi.fr

Contact presse presse@inpi.fr